

par le royaume de Chen Chen, l'autre par le nord de Tourfan. Les envoyés constatèrent que les gens de Ta Wan possédaient d'excellents chevaux, mais refusaient de les montrer. Chevaux, nous dit Se-ma Ts'ien « qui suent le sang; ils proviennent d'un étalon céleste ¹ ». L'empereur envoya alors un nouvel ambassadeur avec 1000 onces d'or et un cheval d'or au Ta Wan dont les habitants refusèrent une fois encore de satisfaire aux demandes impériales. L'ambassadeur irrité, brisa le cheval d'or et proféra des menaces : on l'assassina à Yeou Tch'eng. Wou Ti, qui avait déjà envoyé le général Tchao P'o-nou briser la résistance des rois de Leou Lan et de Kou Tcha qui le gênaient dans sa marche vers l'ouest (108), envoya le général Li Kouang-li (104) pour châtier les gens de Ta Wan, mais il essuya une grande défaite devant Yeou Tch'eng; la colère de l'empereur à cette fâcheuse nouvelle fut d'autant plus grande que les Hioung Nou faisaient vers la même époque (103) le général Tchao P'o-nou prisonnier. Sans laisser Li Kouang-li rentrer en Chine, Wou Ti lui envoya des renforts et le général chinois après un long siège s'empara de la capitale de Ta Wan, Eul che (Teratepe) dont la population se souleva et massacra le roi Mou KOUA; il reçut les chevaux qu'il demandait, installa un nouveau roi MEI TS'AI, et partit, laissant un de ses officiers s'emparer de Yeou Tch'eng, et rentra en Chine (101). L'assassinat de Mei Ts'ai un an après, remplacé par TCH'EN FOUNG, ne paraît pas avoir modifié les rapports de Ta Wan et de la Chine, car pendant le règne de Wou Ti plus de dix ambassades chinoises se rendirent dans le Ferghana et le Zerafchan ².

Les contrées d'Occident (*Si Yu*) subissaient donc le joug de la Chine et le gouvernement impérial y établit pour les surveiller un Commissaire militaire des Ambassadeurs. Elles formaient alors 36 royaumes; sous les empereurs NGAI et P'ING leur nombre monta jusqu'à 55; mais par suite de leurs querelles ils s'entre-détruisirent, et dans la période *kien wou* (25-55 ap. J.-C.) il n'y en avait plus que 20.

1. BROSSET, *N. J. As.*, II, 1828, p. 422.

2. CHAVANNES, *Se-ma Ts'ien*, I, p. LXXVIII.